

Décision n°2026-09-adhesion

Décision portant adhésion à l'association « Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur » (CIRSES)_2026

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le principe fondamental reconnu par les lois de la République relatif à la Liberté d'association,

Vu l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'Homme,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi relative au contrat d'association,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir au Président,

Considérant que l'association « Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur » (CIRSES) a pour objet de promouvoir l'intégration du développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RS) dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), en se mettant au service des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des étudiants ;

Considérant que l'objet de cette association présente intérêt certain en matière de formation et de sensibilisation des citoyens,

Considérant en conséquence la volonté d'Aix Marseille Université de renouveler son adhésion à l'association « Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur » (CIRSES),

DÉCIDE

Article 1 :

Aix-Marseille Université adhère à l'Association CIRSES pour l'année 2026.

Article 2 :

Cette adhésion entraîne le paiement d'une cotisation d'un montant de 1000 € pour une durée d'un an.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 29 mai 2026

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 04 JUIN 2026

Transmise au Recteur de la région académique le : 04 JUIN 2026